



Conseil de Direction
Soixante-quatrième Session

GC/64/8
20 mars 2022

Lyon, 12–13 mai 2022
Par téléconférence

RAPPORT BIENNAL DU COMITE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (OHSC), 2020–2021

1. Le Comité de Santé et Sécurité au Travail du CIRC (OHSC) est composé de 14 membres sélectionnés pour représenter chaque étage de laboratoire, les groupes d'épidémiologie, le Centre de ressources biologiques (BRC), le bâtiment Latarjet et les Services intérieurs (ASO). La Coordinatrice de la sécurité dans les laboratoires est également membre du Comité. Pendant la période durant laquelle le CIRC a eu un médecin du personnel (de mai 2020 à juillet 2021) au cours du dernier exercice biennal, celui-ci était également membre du Comité.
2. Le Comité s'est réuni six fois au cours des années 2020 et 2021. Les procès-verbaux de ces réunions sont disponibles sur l'Intranet.
3. En juin 2020, le D^r Michael Korenjak a été nommé Président du Comité de Santé et Sécurité au Travail, remplaçant la D^{re} Rosita Accardi-Gheit. M. Christophe Lallemand a rejoint le Comité en qualité de représentant du Centre de ressources biologiques (BRC) (remplaçant la D^{re} Elodie Caboux) et le D^r Michael Korenjak est le nouveau représentant du 7^e étage (remplaçant M^{me} Marie-Pierre Cros, qui a pris sa retraite).

Bien-être général

4. Une intervention de premiers secours appropriée est essentielle en cas d'accident ou de maladie sur le lieu de travail, *a fortiori* lorsque le travail comprend des activités de laboratoire. L'Equipe de sécurité du CIRC, un groupe de membres du personnel du CIRC dûment formé, est responsable des interventions de premiers secours pendant les heures de travail officielles (de 8h00 à 17h00). Les bureaux et les laboratoires du CIRC sont néanmoins également occupés en dehors des heures de travail officielles. Par ailleurs, la présence de membres du personnel formés aux premiers secours dans différentes unités du CIRC et à différents étages réduirait considérablement le temps d'intervention en cas d'incident. C'est pourquoi le Comité a proposé qu'une formation aux premiers secours soit dispensée à certains membres du personnel afin de suppléer l'Equipe de sécurité en dehors des heures de travail et de disposer, à différents étages et dans différentes unités, de personnes ayant suivi une formation appropriée. Deux premières sessions de formation en personne (Prévention et Premiers secours Niveau 1) ont ainsi été organisées avec le soutien financier des Services des RH et de l'Administration. Pour ces deux premières sessions de formation, la priorité a été donnée au personnel des laboratoires généraux et des laboratoires de niveau de biosécurité 3, ainsi qu'au personnel de laboratoire en général. Les formations ont été dispensées à 20 volontaires par le Comité d'Animation Sociale et Culturelle du Corps des sapeurs-

pompiers de Lyon les 21 octobre et 19 novembre 2021 et ont été très bien accueillies par les participants. Cette formation devrait être étendue dans un deuxième temps au reste du personnel.

5. L'initiative Qualité de vie au travail (QWL) a pour but d'harmoniser les différentes initiatives visant à assurer et à promouvoir la qualité de vie au travail au sein du CIRC. Dans ce cadre, un groupe de travail sur la « Prévention et le traitement des risques psychosociaux » a été mis en place en étroite collaboration avec le Comité de Santé et de Sécurité au Travail et le médecin du personnel du CIRC. A l'issue des premières discussions qui ont eu lieu au sein du groupe, l'initiative « Take 5 » a été mise sur pied et intégrée aux réunions administratives virtuelles ouvertes chaque mois à l'ensemble du personnel du CIRC. Celle-ci s'appuyait sur un court questionnaire portant sur des thèmes pertinents et présélectionnés relatifs aux risques psychosociaux au travail et en lien avec la pandémie de SARS-CoV-2. Une courte session d'information basée sur les résultats de ce questionnaire et mettant l'accent sur les directives applicables en la matière, sur les mécanismes de soutien professionnel et sur les stratégies d'adaptation avait lieu lors de la session « Take 5 » suivante. Cette initiative a pris fin après le départ du médecin du personnel par intérim.

6. Le Comité de Santé et de Sécurité au Travail a évoqué à plusieurs reprises au cours des dernières années les problèmes liés à l'absence d'un médecin du personnel permanent. Ces problèmes, ainsi que les difficultés à recruter une personne à ce poste, ont fait l'objet de discussions avec les Services des RH et l'Administration. Ces problèmes incluent notamment le traitement des dossiers médicaux sensibles, le suivi médical du personnel ainsi que le suivi des visites médicales d'embauche et de fin de contrat, des grossesses et des activités de laboratoire. Durant la période comprise entre mai 2020 et juillet 2021, le poste vacant a été occupé de manière temporaire par le D^r Michel Baduraux, ce qui était extrêmement important compte tenu de la pandémie de SARS-CoV-2. Malheureusement, le D^r Baduraux étant retraité, son contrat n'a pas été prolongé après juillet 2021. En attendant le recrutement du futur médecin du personnel du CIRC, des médecins de l'OMS basés à Genève viennent deux fois par mois au CIRC afin de fournir une assistance médicale. Leurs visites peu fréquentes et le fait qu'ils ne connaissent pas toutes les exigences spécifiques au travail de laboratoire réalisé au sein du CIRC rendent toutefois la tâche difficile. Après avoir été négocié par l'Administration en 2021, le poste de médecin du personnel senior de niveau P officiant conjointement au CIRC et à l'Académie de l'OMS a fait l'objet d'une offre d'emploi parue à la fin de l'année 2021 et devrait être pourvu en 2022.

7. Le Comité participe à un groupe de travail consacré au thème « Vivre et travailler dans le Nouveau Centre ». Les travaux ont débuté à la fin de l'année 2021 et portent essentiellement sur les procédures générales devant être appliquées dans le Nouveau Centre. La majeure partie de ces travaux se poursuivra en 2022.

Laboratoires

8. Le personnel de laboratoire du CIRC passe l'essentiel de son temps à réaliser des expériences sur des paillasses de laboratoire. Les chaises de laboratoire sont un équipement essentiel utilisé au quotidien pendant de longues périodes. La qualité des chaises est importante pour assurer une bonne position de travail, le soutien du dos, etc. Avec l'aide des unités de laboratoire, le Comité de Santé et de Sécurité au Travail a entrepris un inventaire de toutes les chaises de laboratoire du CIRC. La plupart de ces chaises étaient très anciennes, n'ayant jamais été remplacées, et nombre d'entre elles ne répondaient pas aux exigences de qualité de base. Sur la base des informations fournies, l'Administration a accepté de prévoir

un budget pour le remplacement des chaises et des tabourets de laboratoire : 122 chaises et tabourets ont ainsi été remplacés en deux étapes, en fonction de leur âge et de leur qualité ainsi que des besoins du Nouveau Centre. Cette initiative a été très bien accueillie par le personnel de laboratoire.

9. Certains laboratoires du CIRC, en particulier ceux du 13^e étage, sont assez isolés physiquement et sont rarement occupés par plus d'une personne à la fois. Le Comité de Santé et de Sécurité au Travail a engagé des discussions avec le personnel concerné, les équipes de recherche et les Services ASO afin de remédier à ce problème. Une solution utilisant des capteurs de détection de chute a été mise en œuvre afin d'améliorer la sécurité du personnel de laboratoire. Les capteurs sont contrôlés par un fournisseur externe. Le personnel du CIRC peut contacter directement le fournisseur en cas d'urgence ou, si une personne tombe, le fournisseur recevra un signal et essaiera de contacter la personne *via* le badge. En l'absence de réponse, le fournisseur contactera immédiatement l'accueil du CIRC. Le personnel du CIRC concerné est satisfait de la solution qui a été mise en œuvre. Compte tenu de l'agencement du Nouveau Centre (avec tous les laboratoires situés au même étage), les situations dans lesquelles le personnel de laboratoire est complètement isolé devraient être moins fréquentes.

10. Suite à la modification des procédures de travail et des directives relatives à la pandémie de SARS-CoV-2, le Comité de Santé et de Sécurité au Travail a, conjointement avec le Comité directeur des laboratoires (LSC), attiré l'attention sur la nécessité de faciliter l'accès aux masques de protection jetables pour le personnel de laboratoire *via* le magasin général du CIRC. Cette nécessité s'expliquait par le fait que le personnel de laboratoire était tenu de venir chaque jour au CIRC et de porter dans les laboratoires un masque différent de celui porté à l'extérieur. Des masques jetables ont ainsi été ajoutés à la gamme de produits proposée par le magasin, une mesure qui a été bien accueillie par le personnel de laboratoire.

11. Le Comité de Santé et de Sécurité au Travail a constaté que le temps de contact d'un nouveau produit de nettoyage proposé par la société de nettoyage sous-traitante était nettement plus élevé (5 à 15 minutes) que celui du produit utilisé précédemment (environ 1 minute). La procédure générale de nettoyage des paillasse de laboratoire ne laissant pas suffisamment de temps pour réaliser un trempage efficace du produit de nettoyage, il était préférable d'utiliser un désinfectant ayant un temps de contact plus court. Le Comité a passé en revue différents produits de nettoyage ainsi que leur disponibilité afin de trouver un produit de remplacement mieux adapté. La société de nettoyage a ensuite choisi le nouveau produit de nettoyage parmi la présélection de produits adaptés.

12. Le Comité de Santé et de Sécurité au Travail a participé activement à l'examen des directives applicables à la réception des échantillons biologiques potentiellement contaminés par le SARS-CoV-2 et préparées par le Groupe Services de laboratoire et Biobanque (LSB).

Radioprotection

13. Tous les travaux utilisant des matières ou substances radioactives ayant cessé, l'ensemble des déchets restants ont fait l'objet du traitement approprié, la sonde de ⁶³Ni du chromatographe en phase gazeuse a été retirée et la certification de l'absence de contamination dans les laboratoires du CIRC a été délivrée par une entreprise indépendante. La D^{re} Villar, qui est la « personne compétente en radioprotection » au Centre, a préparé tous les documents requis pour suspendre l'autorisation de travail avec des matières ou substances radioactives qui était valide jusqu'au 4 février 2024. Cette procédure a été validée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire le 29 avril 2021.

Autorisation concernant les organismes génétiquement modifiés (OGM)

14. L'autorisation d'utiliser des organismes génétiquement modifiés (OGM) délivrée par la Commission de Génie Génétique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche est valide jusqu'au 21 novembre 2023. Cet organisme vérifie la conformité des installations, la sécurité des conditions de travail et la bonne gestion de l'élimination des déchets en fonction de la classification des OGM utilisés.

Incidents et accidents

15. Ce point concerne les accidents et l'identification de situations potentiellement dangereuses pour le personnel du CIRC au cours de la période biennale. Deux types d'accidents du travail différents ont été signalés au cours de la dernière période biennale : accidents en laboratoire (2), accidents lors d'un trajet (3). Les circonstances de chaque accident ont été évaluées et des rectifications ont été apportées, le cas échéant, afin de prévenir les risques de récurrence.